SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20221216-2022-68C-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Délibération du 16 Décembre 2022

délibération ***N°2022-68 C***

objet ***Décision modificative n° 2 – Budget principal***

- Date de convocation : le 09 décembre 2022
- Date de publication : le 23 décembre 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 09 décembre 2022 s'est réuni le 16 décembre 2022 à 14 h 30 salle de réunion du 2ème étage de l'UVETD, 336 Rue de Chantabord, 73000 CHAMBERY et en visio.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 18, Nombre de votants : 24
- Etaient présents : 19

Collectivité représentée	NOM Prénom
	RAUCAZ Christian
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEUX Arthur
Communauté d'Agglomération Grand Lac	BARBIER Marie-Claire
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes des Versants d'Aime	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	AUGEM Jean-Michel
	PERRIER Jean-Claude
	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 3
DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves
SIMON Christian donne pouvoir de vote à VARESANO José
BURNIER-FRAMBORET Frédéric donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian
Délégués participant en visio de droit commun : 3
GIRARD Marc ; AMET Yannick ; SPIGARELLI Lucien.
Délégués excusés : 7
DAL BIANCO Serge ; THEVENON Raphaël ; SARTORI Walter ; JOLY Max ; RUFFIER-LANCHE René ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.
Délégués absents : 8
BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; GRILLAUD Laurent ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; DANIS Georges ; FRAISSARD Jean-Claude ; GUIGUE Thibault.

Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20221216-2022-68C-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Délibération du 16 Décembre 2022

délibération ***N°2022-68 C***

objet ***Décision modificative n° 2 – Budget principal***

Monsieur Christian RAUCAZ, Vice-Président délégué aux finances, expose la nécessité de procéder à un ajustement d'inscription de crédits du budget principal au travers d'une décision modificative n°2.
La présente décision modificative n°2 du budget principal s'équilibre de la manière suivante, à hauteur de + 600 000 € en section de fonctionnement :

Section de fonctionnement

Dépenses	BP 2022	BS	Virt crédit	DM1	DM2	Total
60 - Achats et consommables	*1 718 000 €*				*300 000 €*	*2 018 000 €*
61 - Exportation déchets, REFIOM, mâchefers	*3 870 000 €*		*600 000 €*	*1 000 000 €*		*5 470 000 €*
61 - Autres prestations extérieures	*3 313 000 €*				*400 000 €*	*3 713 000 €*
62 - Honoraires (dont contrôles environnementaux)	*492 700 €*					*492 700 €*
63 - TGAP	*1 400 000 €*				*250 000 €*	*1 650 000 €*
63 - Autres taxes (TICFE, taxe communale, divers)	*282 000 €*					*282 000 €*
Chap. 011 - Charges à caractère général	11 075 700 €	0 €	600 000 €	1 000 000 €	950 000 €	13 625 700 €
Chap. 012 - Charges de personnel	5 100 000 €				-300 000 €	4 800 000 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	167 500 €					167 500 €
Chap. 66 - Charges financières	1 735 000 €	100 000 €			-50 000 €	1 785 000 €
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	40 000 €					40 000 €
Chap. 022 - Dépenses imprévues	0 €	600 000 €	-600 000 €			0 €
Chap. 042 - Opérations d'ordre entre sections (amortiss[ts])	4 100 000 €	300 000 €				4 400 000 €
Total dépenses fonctionnement	**22 218 200 €**	**1 000 000 €**	**0 €**	**1 000 000 €**	**600 000 €**	**24 818 200 €**

Recettes	BP 2022	BS	Virt crédit	DM1	DM2	Total
Chap. 013 - Attén. de charges (rembourst assur. personnel)	60 000 €					60 000 €
706 - Prestations de services (adhérents et clients publics)	*13 375 000 €*			*1 000 000 €*	*350 000 €*	*14 725 000 €*
706 - Prestations de services (traitement des boues)	*1 230 000 €*				*100 000 €*	*1 330 000 €*
706 - Prestations de services (refactu TGAP)	*1 725 000 €*					*1 725 000 €*
706 - Prestations de services (DASRI)	*900 000 €*					*900 000 €*
706 - Prestations de services (redevance OM clients privés)	*180 000 €*					*180 000 €*
707 - Vente de matériaux	*150 000 €*				*150 000 €*	*300 000 €*
7084 - Mise à disposition de personnel aux centres de tri	*1 500 000 €*					*1 500 000 €*
7088 - Autres produits (vente d'énergie)	*2 600 000 €*					*2 600 000 €*
Chap. 70 - Ventes de produits	21 660 000 €	0 €		1 000 000 €	600 000 €	23 260 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000 €					10 000 €
Chap. 77 - Recettes exceptionnelles	30 000 €					30 000 €
Chap. 042 - Quote part subv. invest. virée au résultat (777)	458 200 €					458 200 €
002 - Résultat d'exploitation reporté		1 000 000 €				1 000 000 €
Total recettes fonctionnement	**22 218 200 €**	**1 000 000 €**	**0 €**	**1 000 000 €**	**600 000 €**	**24 818 200 €**

Explications :

Il convient d'abonder la chapitre 011 (charges à caractère général) à hauteur de + 950 K€, afin de prendre en compte les augmentations suivantes :

- Consommables (+ 300 K€) : plusieurs arrêts de lignes non programmés à l'UVETD ont généré des consommations importantes de fluides pour les redémarrages (électricité et gaz, dont le tarif du KWh consommé est passé de 20 € à 100 € en septembre 2022)
- Autres prestations extérieures (+ 400 K€) : une régularisation de la prime d'assurance du dernier semestre 2021 a été mandatée sur l'exercice 2022 à hauteur de 512 K€
- TGAP (+ 250 K€) : le changement de gestionnaire (SIE à la place des Douanes) a modifié le mode de calcul de l'acompte 2023

Ces crédits supplémentaires au chapitre 011 sont équilibrés dans cette DM n°2 par :

- une réduction de 300 K€ des charges de personnel (chapitre 012)
- une réduction de 50 K€ des charges financières (chapitre 66)

Accusé de réception en préfecture
073-200023364-20221216-2022-68C-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

- une augmentation de 600 K€ des recettes de fonctionnement : + 450 K€ pour les prestations facturées suite à la hausse des tonnages traités et + 150 K€ pour les ventes de matériaux suite à la hausse des tarifs de reprise.

Vu les crédits inscrits au budget primitif, au budget supplémentaire et à la décision modificative n°1 de l'exercice 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
Article 1 : approuve la décision modificative n°2 du budget principal comme détaillé ci-dessus, à hauteur de + 600 000 € en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance,
Arthur BOIX-NEVEU

La Présidente,
Marie BENEVISE

SAVOIE DECHETS
336 rue de Chantabord
CS 22425
73024 CHAMBERY Cedex